

TABLEAUX DES AGENTS PROMOUVABLES
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

A. FILIERE ADMINISTRATIVE

Promouvables au grade d'attaché Principal

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Conditions
BEUSE Vivianne	Attaché	Examen professionnel
CARISTAN Gaëlle	Attaché	Examen professionnel
FIRMIN-GUION Brigitte	Attaché	Examen professionnel
MAUGEE Nadine	Attaché	Ancienneté
MONFORT Bénédicte	Attaché	Examen professionnel

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	5	0	5
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	4	0	4

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

FILIERE ADMINISTRATIVE

Promouvables au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Conditions
AWAD Alexandrine	Adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté
EDOUARD Sarah	Adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté
ELISABETH Valérie	Adjoint adm. Principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	3	0	3
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	2	0	2

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

Promouvables au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Conditions
BARON Béatrice	Adjoint administratif	Examen professionnel
HONORE Rosalie	Adjoint administratif	Ancienneté
RAMPALY Suzy	Adjoint administratif	Ancienneté
REGAL Pascale	Adjoint administratif	Ancienneté
VAUCLIN Sabrina	Adjoint administratif	Ancienneté
VINCENT Morgane	Adjoint administratif	Examen professionnel

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	5	0	5
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	5	0	5

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

B. FILIERE TECHNIQUE

Promouvables au grade d'ingénieur principal :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Conditions
LIARD Audrey	Ingénieur	Ancienneté
MARIE-CATHERINE Sandrine	Ingénieur	Ancienneté

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	2	0	2
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Promouvables au grade d'agent de maîtrise principal :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Conditions
COUDIN Jules	Agent de maîtrise	Ancienneté
DAVIDAS Nicole	Agent de maîtrise	Ancienneté
LOUIS-ALEXANDRE Alfred	Agent de maîtrise	Ancienneté
MARIE-CATHERINE Jocelyne	Agent de maîtrise	Ancienneté
MIAN Sylvia	Agent de maîtrise	Ancienneté
MIRE Alex	Agent de maîtrise	Ancienneté
MONDESIR Carole	Agent de maîtrise	Ancienneté
NORDEN Martine	Agent de maîtrise	Ancienneté

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	8	3	5
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	7	2	5

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
8	3	5

FILIERE TECHNIQUE

Promouvables au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Conditions
COCO Thierry	Adjoint technique principal 2CI	Ancienneté
LONGCHE Kévin	Adjoint technique principal 2CI	Ancienneté
PRIVAT Patrice	Adjoint technique principal 2CI	Ancienneté
TAMBY Jason	Adjoint technique principal 2CI	Ancienneté

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	4	4	0
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	3	3	0

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	4	0

Promouvables au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Conditions
AZUR Hervé	Adjoint technique	Ancienneté
BELLAY Marie-Aude	Adjoint technique	Ancienneté
BINGUE Mirando	Adjoint technique	Examen professionnel
CINNA Christine	Adjoint technique	Ancienneté
DOGUE Patricia	Adjoint technique	Ancienneté
MOULIN Jules	Adjoint technique	Examen professionnel
SEBASTIEN Guillaume	Adjoint technique	Examen professionnel
SIFFLET Teddy	Adjoint technique	Examen professionnel
SINOR Kathleen	Adjoint technique	Ancienneté

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	9	5	4
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	9	5	4

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
9	5	4

Fait à Rivière-Salée, le 31 décembre 2024

Le Président



ARRÊTÉ N° 1307-1RH-2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales applicable aux Communautés d'Agglomération,
- Vu les articles **L.216-2, L.524-4, L522-23, L522-31** du code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté Préfectoral n° **04-3932 du 29 décembre 2004** créant la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu la délibération n°**2024.00178 du 16 décembre 2024**, relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,
- Vu la délibération n°**2022.00028 du 17 février 2022**, relative aux Lignes Directrices de Gestion, après avis favorables des Comité Techniques du 25 octobre 2021 et 20 décembre 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Examen professionnel
BEUSE Vivianne	Attaché – 6 ^{ème} échelon	OUI
CARISTAN Gaëlle	Attaché – 6 ^{ème} échelon	OUI
FIRMIN-GUION Brigitte	Attaché – 7 ^{ème} échelon	OUI
MONFORT Bénédicte	Attaché – 5 ^{ème} échelon	OUI

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	5	0	5
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	4	0	4

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis :

- Au Trésorier,
- Au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Rivière-Salée, le 30 décembre 2024



Le Président

André LESUEUR

ARRÊTÉ N° 1307-2RH-2024

PORANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales applicable aux Communautés d'Agglomération,
- Vu les articles L.216-2, L.524-4, L522-23, L522-31 du code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté Préfectoral n° 04-3932 du 29 décembre 2004 créant la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu la délibération n°2024.00178 du 16 décembre 2024, relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,
- Vu la délibération n°2022.00028 du 17 février 2022, relative aux Lignes Directrices de Gestion, après avis favorables des Comité Techniques du 25 octobre 2021 et 20 décembre 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
AWAD Alexandrine	Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe – 10 ^{ème} échelon
EDOUARD Sarah	Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon
ELISABETH Valérie	Adjoint adm. principal 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	3	0	3
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	2	0	2

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

*Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis :

- Au Trésorier,

- Au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Rivière-Salée, le 30 décembre 2024



Le Président
André LESUEUR

ARRÊTÉ N°1307-3RH-2024
PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales applicable aux Communautés d'Agglomération,
- Vu les articles L.216-2, L.524-4, L522-23, L522-31 du code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté Préfectoral n° 04-3932 du 29 décembre 2004 créant la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu la délibération n°2024.00178 du 16 décembre 2024, relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,
- Vu la délibération n°2022.00028 du 17 février 2022, relative aux Lignes Directrices de Gestion, après avis favorables des Comité Techniques du 25 octobre 2021 et 20 décembre 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Examen professionnel
BARON Béatrice	Adjoint administratif – 8 ^{ème} échelon	OUI
HONORE Rosalie	Adjoint administratif – 9 ^{ème} échelon	NON
RAMPALY Suzy	Adjoint administratif – 8 ^{ème} échelon	NON
REGAL Pascale	Adjoint administratif – 7 ^{ème} échelon	NON
VAUCLIN Sabrina	Adjoint administratif – 7 ^{ème} échelon	NON
VINCENT Morgane	Adjoint administratif – 7 ^{ème} échelon	OUI

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	6	0	6
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	6	0	6

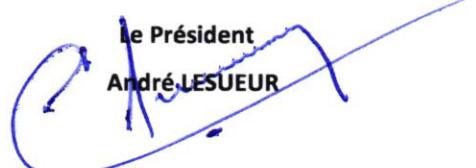
ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis :

- Au Trésorier,
- Au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Rivière-Salée, le 30 décembre 2024



Le Président
André LESUEUR

ARRÊTÉ N°1307-4RH-2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales applicable aux Communautés d'Agglomération,
- Vu les articles L.216-2, L.524-4, L522-23, L522-31 du code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté Préfectoral n° 04-3932 du 29 décembre 2004 créant la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu la délibération n°2024.00178 du 16 décembre 2024, relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,
- Vu la délibération n°2022.00028 du 17 février 2022, relative aux Lignes Directrices de Gestion, après avis favorables des Comité Techniques du 25 octobre 2021 et 20 décembre 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
LIARD Audrey	Ingénieur – 4 ^{ème} échelon

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	2	0	2
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	1	1	1

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

*Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis :

- Au Trésorier,
- Au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Rivière-Salée, le 30 décembre 2024



Le Président

André LESUEUR

ARRÊTÉ N°1307-5RH-2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales applicable aux Communautés d'Agglomération,
- Vu les articles **L.216-2, L.524-4, L522-23, L522-31** du code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté Préfectoral n° **04-3932 du 29 décembre 2004** créant la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu la délibération n°**2024.00178 du 16 décembre 2024**, relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,
- Vu la délibération n°**2022.00028 du 17 février 2022**, relative aux Lignes Directrices de Gestion, après avis favorables des Comité Techniques du 25 octobre 2021 et 20 décembre 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
COUDIN Jules	Agent de maîtrise – 11 ^{ème} échelon
DAVIDAS Nicole	Agent de maîtrise – 9 ^{ème} échelon
MARIE-CATHERINE Jocelyne	Agent de maîtrise – 10 ^{ème} échelon
MIAN Sylvia	Agent de maîtrise – 9 ^{ème} échelon
MIRE Alex	Agent de maîtrise – 10 ^{ème} échelon
MONDESIR Carole	Agent de maîtrise – 10 ^{ème} échelon
NORDEN Martine	Agent de maîtrise – 10 ^{ème} échelon

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	7	2	5
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	7	2	5

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
7	2	5

*Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis :

- Au Trésorier,
- Au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Rivière-Salée, le 30 décembre 2024



ARRÊTÉ N°1307-6RH-2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales applicable aux Communautés d'Agglomération,
- Vu les articles **L.216-2, L.524-4, L522-23, L522-31** du code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté Préfectoral n° **04-3932 du 29 décembre 2004** créant la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu la délibération n°**2024.00178 du 16 décembre 2024**, relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,
- Vu la délibération n°**2022.00028 du 17 février 2022**, relative aux Lignes Directrices de Gestion, après avis favorables des Comité Techniques du 25 octobre 2021 et 20 décembre 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel
LONGCHE Kévin	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – 7 ^{ème} échelon
PRIVAT Patrice	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – 7 ^{ème} échelon

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	2	2	0
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	2	2	0

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis :

- Au Trésorier,
- Au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Rivière-Salée, le 30 décembre 2024



Le Président

André LESUEUR



ARRÊTÉ N°1307-7RH-2024

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ÈME CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,

- Vu le code général des collectivités territoriales applicable aux Communautés d'Agglomération,
- Vu les articles L.216-2, L.524-4, L522-23, L522-31 du code général de la fonction publique,
- Vu l'arrêté Préfectoral n° 04-3932 du 29 décembre 2004 créant la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique,
- Vu la délibération n°2024.00178 du 16 décembre 2024, relative à la détermination des ratios d'avancement de grade,
- Vu la délibération n°2022.00028 du 17 février 2022, relative aux Lignes Directrices de Gestion, après avis favorables des Comité Techniques du 25 octobre 2021 et 20 décembre 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Nom et prénom de l'agent	Grade actuel	Examen professionnel
AZUR Hervé	Adjoint technique – 8 ^{ème} échelon	NON
BELLAY Marie-Aude	Adjoint technique – 7 ^{ème} échelon	NON
BINGUE Mirando	Adjoint technique – 7 ^{ème} échelon	OUI
CINNA Christine	Adjoint technique – 7 ^{ème} échelon	NON
DOGUE Patricia	Adjoint technique – 10 ^{ème} échelon	NON
MOULIN Jules	Adjoint technique – 7 ^{ème} échelon	OUI
SEBASTIEN Guillaume	Adjoint technique – 7 ^{ème} échelon	OUI
SIFFLET Teddy	Adjoint technique – 7 ^{ème} échelon	OUI
SINOR Kathleen	Adjoint technique – 7 ^{ème} échelon	NON

Part Hommes/Femmes remplissant les conditions pour un avancement de grade	Total	Hommes	Femmes
Agents promouvables	9	5	4
Agent(s) susceptible(s) d'être promu(s)	9	5	4

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
9	5	4

*Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transmis :

- Au Trésorier,
- Au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Rivière-Salée, le 30 décembre 2024

